

CONCOURS CAPEPS ET AGRÉGATION EPS SESSION 2020

TEST DE SAUVETAGE AQUATIQUE ACADÉMIES DE PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES

INSCRIPTIONS

Du mardi 21 janvier au vendredi 7 février 2020 à 17 h
sur <http://inscrintpro.siec.education.fr>

DATE DU TEST

Vendredi 6 mars 2020

QUI EST CONCERNÉ ?

Le test de sauvetage aquatique est organisé pour :

- 🚫 Les candidats à l'agrégation d'EPS, au CAPEPS et au concours correspondant de l'enseignement privé
- 🚫 Les fonctionnaires de catégorie A candidats à un détachement dans le corps des professeurs d'EPS
- 🚫 Les candidats au recrutement en tant qu'agent contractuel recruté pour enseigner l'EPS

**Qui ne
seraient pas
détenteurs de
la qualification
exigée *.**

Pour plus d'informations, se référer à la
[Circulaire n° 2019-100 du 1-7-2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique](#)
et à la circulaire d'organisation disponible sur <http://inscrintpro.siec.education.fr>

** Si vous disposez de cette attestation ou d'un diplôme justifiant de cette compétence, vous n'avez pas à passer ce test.*